"Les Amis de Saint-Brevin"

ASSOCIATION pour la défense et l'amélioration
du cadre de vie à Saint-Brevin-les-Pins, W443000838
Agréé "Association Locale d'Usagers par arrêté préfectoral
Association reconnue Organisme d'INTERET GENERAL
www.lesamisdesaintbrevin.fr contact@lesamisdesaintbrevin.fr

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU DEUXIEME COMITE DE SUIVI EOLE

Du 8 octobre 2026

Rédacteur : Patrick

1. ACCUEIL par F. SANCHEZ, P. LEON
2. CNDP, Mme TREBOAL garante de la CNDP rappelle l'importance du comité de suivi qui doit tout connaître sur le projet et avoir des réponses aux interrogations.

3 . RAPPEL du rôle du comité de suivi :

-Favoriser le dialogue en continu

-Infos régulières plus échanges sur les évolutions du projet

-Suivi de la mise en œuvre des engagements

-Partage des retours issus des différentes rencontres

-Faire le lien avec les autres parties prenantes, relais auprès du réseau et des acteurs du territoire.

Composition du CS -27 membres (collectivités dont ville de St Nazaire, Montoir, Donges, SB, Carène et CCSE, Départ, Région), acteurs économiques (CCI, CESER, Chantiers, Marins pêcheurs, Néopolia, Corepem, Union Maritime Nantes Port), Acteurs associatifs, dont ASB, et Syndicats Comité Régional CGT Pays de Loire, MEDEF Pays de Loire, Syndicat Port Atlantique Encadrement CFE-CGC.

4 Fonctionnement : 1er CS : 26/06/25 / 2ème CS : 25/10/25 sur le site de St Nazaire/ 3ème CS ce jour à Nantes / 4ème CS à venir avant le démarrage de l'enquête publique.
5 Etat des lieux de la filière et projection : actuellement 2 GW, soit environ 7000 emplois (pays de Loire et Normandie). 10 GW pour les 10 ans à venir.
6 Financement : enveloppe globale ramenée à 200 M€ au lieu des 235 prévus dans le dossier initial de la concertation dont 60M€ obtenu par l'ADEM, et 30M€ obtenus dans le cadre du Contrat Etat Région. La recherche de financement continue, avec une prospection au niveau de l'Europe.
7 Etude de compatibilité avec l'aéroport en cours.
8 PENNAVEL, accord de principe signé en le 19 mai 2026, concernant l'utilisation potentielle des infrastructures. Ce n'est pas encore un contrat, mais le Port cherche à positionner la future infrastructure dans la chaîne industrielle.

Avec optimisation du QUAI, en 2025 une étude a été conduite par le conseil de développement pour étudier les nouveaux usages en complément du projet EOLE, d'autant que la forme ''Joubert'' limite l'accès de certains navires à St Nazaire.

9 Evolutions /calendrier:

-2028-2032 (4 ans de construction),

-Terreplein : en 2025, 16 ha prévus ramené à 10ha,

-Tirant d'eau en juin 2025 : 13.6 m prévus, modifié à 15,5m, soit presque 2 m de plus, d'où **extraction supplémentaire de sédiments**.

2027 : enquête publique

2028 : décision finale si les 3 points clés suivants sont réglés (financement, autorisation environnementale, devis de travaux fixes).

10 Etat d'avancement des études environnementales

-Emissions des gaz à effet de serre :

-Sur le projet : 56,6Kt de CO2.

-En fonctionnement ensuite : 3,1Ht de CO2 / an.

-Le clapage aura un effet négligeable sur la turbidité et la courantologie

- Seulement 22% des sédiments remonteront vers le bouchon vaseux

-Turbidité + 10% sur Mindin, + 20% sur la Baie de Bourgneuf.

-Impact ''fort'' sur les poissons migrateurs, *c'est ce qui a été mentionné sur le slide*.

-Pas de commentaires sur les coquillages (huîtres, moules…)

-Bruit aérien : inférieur à 5 dB de jour, et à 3 dB de nuit.

-Question Serge : Bruit subaquatique ? Est-il prévu des solutions (rideaux de bulles par EX pour limiter les bruits sous l'eau ? pas de réponse précise (« il existe d'autres solutions » ?).

-**Travaux de battage des pieux ne se feront que le jour**.

-Sur les 1700 pieux environ, 500 seront des pieux métalliques avec palplanches. Compter 1 semaine pour installer 5 m de linéaires, soit 2 pieux et 2 palplanches sur une période de 17 mois. Ce point est à vérifier car mathématiquement cela ne tient pas (2 pieux / s fois 52 = 104 / an, donc il faut quasiment 5 années et non 2.

-Sédiments : 89% sont de ''bonne QS'', sur 2.7 millions de M 3 à draguer seuls 180 M3 dépasseraient les seuils pour être rejetés en mer.

-Vasières : 1,5 ha sont supprimés avec ce projet, et seront compensés en amont de l'estuaire. 4 sites ont été identifiés en amont de l'estuaire, le carnet, St Jean de Boiseau, l'ile sardine et l'ile du grand pineau.

-Activités complémentaires // quai : les navires en construction seront ''finalisés'' sur ce nouveau quai (armement final). En ce qui concerne les bateaux de croisière, il n'est pas prévu qu'ils stationnent sur ce nouveau quai.

Question de Serge sur une étude globale environnementale de tous les projets. Réponse : chaque nouveau projet à l'obligation de s'appuyer sur les études d'impact cumulées.

Question PLG sur la turbidité et l'impact sur les poissons migrateurs, réponse uniquement sur les civelles, pas de travaux au moment de la montaison.

-**Photomontages** prise en compte des demandes des ASB, Serge a rappelé les démarches au travers du cahier des charges.

-**Calendrier du comité de suivi**

26 novembre prochaine réunion, ''décryptage'' au niveau de l'étude environnementale.

Février 2027, prochain comité de suivi.

11**- Points à mentionner par les ASB dans le cadre de la concertation**

Il est nécessaire d' avoir des clarifications de certaines positions :

- Demande de prise en compte des effets cumulés des dragages d'entretien des Chantiers de l'Atlantique et des travaux prévus dans le cadre du projet EOLE ,

-Impact sur l'identification des zones polluées (sédimentaires et engins explosifs) avec une augmentation de 2m de la profondeur de dragage,

- Communication de la modélisation acoustique pour chaque technique de mise en place des pieux en intégrant les effets cumulatifs de niveau de bruit en fonction de travaux menés simultanément.